

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1922

Ouverture : 8 Avril 1922 — Clôture : 15 Juillet 1922

Les cours commencent le 19 Avril 1922



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1922

PRIX FR. 0.75

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres.	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales .	34
Institut des Hautes Etudes commerciales . . .	44
Faculté de Droit.	48
Faculté de Théologie	56
Faculté de Médecine	62
Institut Dentaire	76
—	
Prix universitaires	81
Renseignements généraux	101
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	102

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1922

Ouverture : 8 Avril 1922 — Clôture : 15 Juillet 1922

Les cours commencent le 19 Avril 1922



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, Rond-point de Plainpalais, 3

1922

PRIX FR. 0.75

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1922

Le semestre s'ouvre le 8 avril 1922.

Du 8 au 13 avril auront lieu des examens.

Les cours commencent le 19 avril 1922 et la clôture du semestre a lieu le 15 juillet 1922.

Les cours sont interrompus le 25 mai (jour de l'Ascension) et le 5 juin (Dies Academicus).

Les douze derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1920-1922, est composé de :

MM. Georges FULLIQUET, *Recteur* ;
Rodolphe WEBER, *Vice-Recteur* ;
Henri REVERDIN, *Secrétaire* ;

et de

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Hans TOENDURY, Doyen de la Faculté des Sciences
économiques et sociales ;
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

	Salle
M. X.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse mathématique.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer.)	20.
M. Henri FEHR, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 8 à 10 heures ; mercredi, à 10 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie analytique (complément du cours ci-dessus).</i>	2 h.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	20.
<i>Théorie des surfaces.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	20.
<i>Colloque mathématique.</i>	
[S'adresser au professeur.]	

M. Raoul Gautier , prof. ord.	
<i>Astronomie sphérique</i> (avec exercices pratiques).	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.	20.
<i>Météorologie dynamique</i> .	1 h.
Samedi, à 9 heures.	20.
M. Emile Chaix , prof. ord.	
<i>Géographie physique</i> (morphologie et géographie physique régionale).	2 h.
Lundi et mardi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices de topographie expéditive</i> (avec levés sur le terrain).	1 h.
[S'adresser au professeur.] Lab. de géographie phys. ¹	
M. Ch.-Eugène Guye , prof. ord.	
<i>Physique expérimentale</i> .	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Une après-midi par semaine.	
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 14 à 17 heures.	
<i>Conférences de laboratoire et exercices (électricité appliquée)</i> [avec M. le prof. A. SCHIDLOF].	
Jeudi, de 7 heures à midi.	
<i>Laboratoire intermédiaire</i> . — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire</i> . — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches</i> . — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
M. Arthur Schidlof , prof. extr.	
<i>Introduction à la théorie de gravitation d'Einstein</i> .	1 h.
Lundi, à 8 heures.	44.
M. Amé Pictet , prof. ord.	
<i>Chimie organique</i> .	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique et inorganique).	Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Lab. Chim.org. et Inorg.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

M. Philippe-A. Guye , prof. ord.	
<i>Chimie technique</i> .	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. ¹ .
<i>Chimie théorique</i> (I ^{re} partie, suite).	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie théorique</i> (II ^{me} partie).	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique</i> .	
I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).	
II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.	
III. Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
<i>Laboratoire de chimie théorique</i> .	
Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
M. Emile Briner , prof. extr.	
<i>Chimie technique spéciale</i> .	
Matériel et appareillage de l'industrie chimique.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Electrochimie</i> .	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Conférence de chimie appliquée</i> .	
Portant sur les industries chimiques inorganiques et organiques visitées dans les excursions techniques.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Excursions techniques</i> .	
(Seront annoncées au cours du semestre.)	

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. Louis Duparc, prof. ord.	
<i>Minéralogie (cristallographie optique).</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. P.A. ¹ .
<i>Minéralogie descriptive (minéraux).</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Labor. de Minéralogie.
<i>Pétrographie.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	Labor. de Minéralogie.
<i>Gîtes métallifères.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Labor. de Minéralogie.
<i>Toxicologie.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. de Minéralogie.
<i>Chimie analytique.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	Labor. de Minéralogie.
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	Labor. de Minéralogie.
<i>Praticum de pétrographie (avec le prof. REINHARDT, chef de travaux).</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer.)	Labor. de Minéralogie.
<i>Laboratoire de minéralogie (grand laboratoire et demi-laboratoire).</i>	
Tous les jours et deux après-midi par sem.	Lab. de Minér.
<i>Prospection.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer.)	
<i>Laboratoire de chimie analytique.</i>	
Tous les jours.	

M. Paul Wenger, prof. extr.	
<i>Analyse des produits métallurgiques.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. P.A.
<i>Analyse des huiles (suite du cours d'hiver).</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. P.A.

M. Louis Chavanne, prof. ord.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 10 h.	Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie pharmaceutique et alimentaire.</i>	
I. Chimie pharmaceutique.	
II. Analyse alimentaire.	
III. Urologie.	
Tous les jours.	

¹ Petit Amphithéâtre.

M. Emile Guyénot, prof. ord.	
<i>Anatomie comparée des vertébrés.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	30.
<i>Biologie générale.</i>	1 h.
• Vendredi, à 17 heures.	30.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.
Jeudi, de 9 à midi, ou samedi, de 14 à 17 heures.	Institut de Zoologie.
<i>Travaux pratiques.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Zoologie.
M. Emile André, prof. ord.	
<i>Zoologie lacustre [avec exercices pratiques sur le lac].</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	17.
<i>Protistologie [avec démonstrations au laboratoire].</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	17.
<i>Parasitologie (les Arthropodes inoculateurs de maladies).</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	17.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de protistologie, de parasitologie et de zoologie lacustre [s'adresser au professeur].</i>	
	Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac. ¹ .

M. Robert Chodat, prof. ord.	
<i>Botanique. — Morphologie et systématique des Archidiophytes.</i>	5 h.
Lundi, à 8 et 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula.
<i>Génétique (Théories modernes de l'hérédité).</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	Aula.
<i>Botanique pharmaceutique.</i>	2 h.
Vendredi, à 10 et 11 heures.	Institut de Botanique.
<i>Exercices pratiques de botanique (complément du cours).</i>	3 h.
Mercredi ou samedi, de 14 à 17 heures.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Botanique.

¹ Rue de Candolle, 22.

Travaux pratiques de biométrie et de génétique.

Tous les jours.

Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.

Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.

Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.

Le jeudi.

M. Alfred Lendner, prof. ord.

Pharmacognosie. 3 h.

Mardi, mercredi et vendredi, à 17 heures. Lab. de Pharmacog.¹

Microscopie pharmaceutique.

Samedi, de 14 à 17 heures. Lab. de Pharmacog.

M. Léon-W. Collet, prof. ord.

Stratigraphie. 2 h.

Mardi et mercredi, à 7 heures. 30.

Géologie de la Suisse. 4 h.

Vendredi, à 7 heures. 30.

Exercices pratiques de géologie. 3 h.

Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. de Géologie².

Exercices pratiques de paléontologie. 3 h.

[S'adresser au professeur.] Labor. de Géologie.

Laboratoire partiel.

Cinq demi-journées Labor. de Géologie.

Laboratoire complet.

Tous les jours, de 7 à 12 et de 14 à 17 heures, sauf le samedi. Labor. de Géologie.

Excursions géologiques.

15 jours, au total, durant le semestre.

M. Max Reinhard, prof. extr.

Géologie du pétrole et du sel (2^{me} partie). 1 h.

Lundi, à 18 heures. Ec. de Chim. Labor. de Minér.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

² Rue de Candolle, 18.

M. Eugène Pittard, prof. ord.

Anthropologie générale.

Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.

2 h.

Lundi et mardi, à 18 heures. 30.

Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.

1 h.

Mercredi, à 17 heures. 46.

Conférence. 1 h.

Mercredi, à 11 heures. 17.

Travaux pratiques [s'adresser au professeur].

Labor. d'Anthropologie¹.

Excursions (à organiser au cours du semestre).

M. Edouard Claparède, prof. ord.

Psychologie expérimentale. — L'attention, le travail et la fatigue.

2 h.

Lundi et mardi, à 11 heures. 30.

Conférence. — Psychologie individuelle. Les tests mentaux.

2 h.

Vendredi, de 14 à 16 heures. Lab. de Psychologie².

Exercices pratiques. 3 h.

Vendredi, de 9 heures à midi. Lab. de Psychol.

Recherches spéciales.

Tous les jours. Lab. de Psychol.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Boris Alfimoff, D^r ès sc.

Chimie analytique : l'analyse qualitative et quantitative élémentaire.

2 h.

Lundi et vendredi, à 14 heures. Ecole de Chimie. P. A³.

Les bases physico-chimiques de la chimie analytique. 1 h.

Mercredi, à 14 heures. Ecole de Chimie. P. A.

¹ Rue St-Victor, 6, et rue LeFort, 1.

³ Petit amphithéâtre.

² Rue Charles-Bonnet, 4.

M. Tomas Batuecas , Dr ès sc. <i>Chimie physique des gaz.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. E. C.
M. Jean Carl , Dr phil. <i>La distribution géographique des animaux.</i> Samedi, à 15 heures.	1 h. 30.
M. André Chaix , Dr ès sc. <i>Topographie expéditive.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Labor. de Géographie ¹ .
M. Emile Cherbuliez , Dr ès sc. <i>Stereochimie.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ecole de Chimie. G. A.
M. Marc Cramer , Dr ès sc. <i>Les sucres et leurs dérivés : les polysaccharides.</i> Mercredi, à 14 heures.	1 h. Ecole de Chimie. G.A.
M. Henry J. Goudet , Dr ès sc. <i>Les méthodes de travail au laboratoire de chimie organique</i> (suite du cours d'hiver). (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ecole de Chimie. P.A.
M. B.-P.-Georges Hochreutiner , Dr ès sc. <i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h. 44.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i> Samedi, à 17 heures.	1 h. 44.
M. Henri Lagotala , Dr ès sc. <i>Géologie du quaternaire</i> (relations entre la géologie et la préhistoire). Mercredi, à 18 heures.	1 h. 17.
M. Dmitry Mirimanoff , Dr ès sc. <i>Théorie des formes quadratiques.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h. 20.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

M. Jean Piaget , Dr ès sc. <i>La pensée de l'enfant</i> (intelligence, rêverie, pensée verbale). — La logique de l'enfant. Lundi, à 17 heures.	1 h. Lab. Psychol.
M. Arnold Pictet , Dr ès sc. <i>Principes de génétique.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.
M. Louis Reutter , Dr phil. <i>Chimie végétale</i> (avec méthodes d'extraction des alcaloïdes, essences glucosides, résines, etc., préparation synthétique d'une partie de ceux-ci, caractères spécifiques chimiques et physiques). Mardi et vendredi, à 9 heures.	2 h. Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthodes analytiques de chimie végétale.</i> Lundi, à 9 heures.	1 h. Ecole de Chimie. P.A.
<i>Chimie médico-pharmaceutique</i> (nouveaux remèdes). Mercredi et samedi, à 9 heures.	2 h. Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthodes analytiques des résines et des oléorésines.</i> Jeudi, à 9 heures.	1 h. Ecole de Chimie. P.A.
<i>Pharmacie galénique.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ecole de Chimie. P.A.
<i>Technologie chimique.</i> (Jour et heures à fixer.)	1 h. Ecole de Chimie. P.A.
M. Pierre Revilliod , Dr ès sc. <i>Paléontologie des mammifères.</i> Lundi, à 8 heures.	1 h. 17.
M^{lle} Eugénie Rogovine , Dr ès sc. <i>L'analyse volumétrique et ses principes théoriques.</i> Vendredi, à 14 heures.	1 h. Ecole de Chimie. P.A.
<i>L'électrolyse et son application dans l'analyse.</i> Mardi, à 14 heures.	1 h. Ecole de Chimie. P.A.
M. Ernest Rouge , Dr ès sc. <i>Introduction à la chimie pharmaceutique.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.
M. Georges Tiercy , Dr ès sc. <i>Mécanique physique : Théorie des déformations.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. 20.

M. Rolin Wavre , Dr ès sc.	
<i>Calcul fonctionnel.</i>	4 h.
Mardi, à 18 heures.	20.
Mlle Ida Welt , Dr ès sc.	
<i>Notions pratiques de chimie appliquées à la science domestique.</i>	4 h.
Jeudi, 11 heures.	17.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimi-

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

ques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie; — 2. Le Calcul différentiel et intégral; — 3. L'Analyse supérieure; — 4. La Mécanique rationnelle; — 5. L'Astronomie; — 6. La Géographie physique et la Météorologie; — 7. La Physique; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur; — 2. L'Electricité et l'Optique; — 3. La Chimie inorganique et organique; — 4. La Chimie théorique; — 5. La Minéralogie; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial); — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial); — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹: la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ;
- 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; —
7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie ; la Protistologie et la Parasitologie ; l'Embryologie ; les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

A. Cours.

1^{re} ANNÉE. — Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I¹.

2^{me} ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

3^{me} ANNÉE. — Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

7^{me} semestre. — Cours spéciaux.

¹ Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

B. — Exercices pratiques.

1^{re} ANNÉE. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2^{me} ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

3^{me} ANNÉE. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires de Chimie.

1^{re} ANNÉE. — Chimie analytique.

2^{me} ANNÉE. — Chimie analytique.

3^{me} ANNÉE. — Chimie technique.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale¹.

A. Cours.

1^{re} ANNÉE. — Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2^{me} ANNÉE. — Minéralogie. — Chimie théorique (I et II). — Chimie analytique. — Cours spéciaux².

3^{me} et 4^{me} ANNÉES. — Cours spéciaux².

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

² Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Etudes pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

Les étudiants qui postulent le *diplôme fédéral de Pharmacie*¹ sont priés de se présenter à l'examinateur dirigeant, M. le prof. R. CHODAT, qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

1^{er} semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique.
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

2^{me} semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique.
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

¹ Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de pharmacie doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations indiquées à la page 71 du présent programme.

5^{me} semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de revision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitifs pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. == Ecole de Chimie.
P. A. == Petit Amphithéâtre. G. A. == Grand Amphithéâtre.
A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. == Institut de Botanique.

L. G. == Lab. de Géologie. L. M. == Lab. de Minéralog.
L. P. == Laboratoire de Psychologie.
L. Ph. == Lab. de Pharmacognosie.

FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		X. Collet 20 30	X. Collet 20 30		X. Collet 20 30	
8 à 9	Fehr 20 Schidlof 44 Chodat Aula Reveillod 17	X. C.-E. Guye 20 Aula	X. C.-E. Guye 20 Aula		X. C.-E. Guye 20 Aula Wenger E.C.P.A.	C.-E. Guye 20 Aula
9 à 10	Fehr 20 Chodat Aula Reutter E.C.P.A.	Gautier 20 Reutter E.C.P.A.	Gautier 20 Chodat Aula Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.	Gautier 20 Chodat Aula Reutter E.C.P.A.	Gautier 20 Chodat Aula Reutter E.C.P.A.
10 à 11	Fehr 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Guyénot 30	Fehr 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30		Fehr 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30 Chodat I. B.	Fehr 20 Guyénot 30
11 à 12	Duparc E.C.P.A. Amé Pictet E.C.G.A. Claparède 30	Duparc E.C.P.A. Amé Pictet E.C.G.A. Claparède 30	Duparc E.C.P.A. Amé Pictet E.C.G.A. Pittard 17	Duparc L.M. Ph. Guye E.C.A.C.S. Welt 17	Fehr 20 Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S. Chodat I.B.	Fehr 20 Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Alfimoff E.C.P.A.	X. Rogovine 20 E.C.	Alfimoff E.C.P.A. Cramer E.C.		Claparède L.P. Alfimoff E.C.P.A. Rogovine E.C.	
15 à 16		X. 20			Claparède L.P.	
16 à 17	E. Chaix 20	E. Chaix 20	Fehr 20 André 17			Carl 30
17 à 18	X. Duparc 20 L.M. Piaget L.P.	André 17 Duparc L.M. Lendner L.Ph.	Fehr 20 Duparc L.M. Lendner L.Ph. Pittard 46		Guyénot 30 Lendner L.Ph.	Hochreutiner 44
18 à 19	X. Briner 20 Reinhard E.C.A.C.S. Pittard L.M. 30	Duparc L.M. Wenger E.C.P.A. Pittard 30 Wavre 20	Fehr 20 Briner E.C.A.C.S. Hochreutiner 44 Lagotala 17		André 17 Briner E.C.A.C.S.	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

	Salle
M. Victor Martin , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Aristophane : les Cavaliers.	2 h.
Mardi, de 8 à 10 heures.	47.
Lucien : Sur la mort de Pérégrinus.	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	47.
<i>Littérature grecque</i> (cours général).	
La poésie lyrique (suite du cours d'hiver).	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence de littérature grecque.</i> — La poésie lyrique (questions choisies).	1 h.
Tous les quinze jours, vendredi, à 10 et 11 h.	47.
<i>Papyrologie grecque.</i> — Déchiffrement et interprétation de textes de la collection de Genève.	1 h.
Mardi, à 14 heures.	B.P ¹ .
M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Sénèque, <i>Lettres à Lucilius</i> (lettres inscrites au programme de la licence). — Minucius Félix, <i>Octavius</i> .	4 h.
Lundi et samedi, à 8 et 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Martial et Juvénal.	2 h.
Mercredi, à 17 et 18 heures.	B.P ¹ .
<i>Histoire des religions.</i> — L'Orient classique et la Grèce (suite du cours d'hiver).	2 h.
Lundi, à 14 et à 15 heures.	46.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Bernard Bouvier , prof. ord.	
<i>Histoire littéraire.</i> — Le théâtre social au XIX ^e siècle.	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	45.
<i>Etudes sur les écrivains romands.</i> — La correspondance d'H. F. Amiel.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures.	47.
Explication des auteurs de la licence.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	47.
M. Ernest Muret , prof. ord.	
<i>Littérature italienne.</i> — Le <i>Purgatoire</i> dantesque (suite du cours du semestre d'hiver).	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	46.
<i>Conférences :</i>	
Explication de la <i>Vie de saint Alexis</i> (<i>Classiques français du moyen âge</i> , n ^o 4).	2 h.
Jeudi, à 10 et 11 heures.	B.P ¹ .
Explication du <i>Principe</i> de Machiavel (Firenze, Sansoni).	2 h.
Mardi, à 10 et 11 heures.	B.P ¹ .
Explication de <i>La Verdad Sospechosa</i> d'Alarcon.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	B.P ¹ .
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVIII ^e siècle.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence : Bayle, <i>Pensées sur la comète.</i> — Baudelaire, <i>Les fleurs du mal.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	57.
<i>Philologie française</i> (conférence). — Etudes sur la correspondance de Rousseau (suite du cours d'hiver).	1 h.
Samedi, à 10 heures.	B.P ¹ .

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Gottfried Bohnenblust , prof. ord.	
<i>Lyrique romantique allemande.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.
<i>La critique littéraire.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	45.
<i>Exercices de critique littéraire.</i>	2 h.
Lundi, de 9 à 11 heures.	57.
<i>La littérature allemande aux XVI^e et XVII^e siècles.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	45.
<i>Lecture de textes médiévaux mystiques</i> (Texte aus der deutschen Mystik des XIV. und XV. Jahrhunderts, éd. Spamer, Iena, Diederichs).	1 h.
Jeudi, 9 heures.	47.
M. Louis-Frédéric Choisy , prof. ord.	
<i>Langue et littérature anglaises :</i>	
<i>Histoire de la littérature.</i> — Shakespeare, sa vie et son œuvre.	
Vendredi, à 17 heures.	1 h. 47.
<i>Explication d'auteurs anglais.</i>	
Shakespeare : <i>Much ado about nothing.</i>	1 h. 47.
Mercredi, à 11 heures.	
Emerson : <i>Poems.</i>	1 h. 46.
Vendredi, à 11 heures.	
M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i> — Quelques principes fondamentaux du fonctionnement et de l'évolution des langues.	
Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.	2 h. 30.
<i>Stylistique.</i> — Applications au français et à l'allemand.	
Lundi, à 15 heures.	1 h. 57.
<i>Sanskrit classique.</i>	
Mardi, à 15 heures, et samedi, à 14 heures.	2 h. 46.
<i>Sanskrit védique.</i>	
Samedi, à 16 heures.	1 h. 45.

M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis Leibnitz jusqu'à la fin du XIX ^e siècle.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	3 h. 45.
<i>Cours spécial.</i> — Socrate.	
Jeudi, à 11 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence.</i> — Le problème de la relation entre l'âme et le corps : dissertations et discussions.	
Samedi, de 15 à 17 heures.	2 h. 47.
M. Henri Reverdin , prof. ord.	
<i>Conférence.</i> — Les morales de Schopenhauer, J.-St. Mill, Renouvier, Guyau. Ch. Secrétan : dissertations et discussions.	
Mardi, à 15 heures.	1 h. 47.
<i>Conférence.</i> — Des idées d'expérience et de loi dans les disciplines scientifiques et philosophiques : dissertations et discussions.	
Vendredi, à 9 heures.	1 h. 45.
M. Frank Grandjean , prof. ord.	
<i>Théorie de la connaissance.</i> — L'intuition (suite du cours du semestre d'hiver).	
Mardi et vendredi, à 17 heures.	2 h. 48.
M. Albert Malche , prof. ord.	
<i>Science de l'éducation.</i> — L'activité manuelle et la culture intellectuelle.	
Mercredi et vendredi, à 18 heures.	2 h. 45.
<i>Conférence.</i> — L'éducation morale par l'école primaire. Travaux individuels et visites d'écoles.	
Mercredi, de 9 à 11 heures.	2 h. I. R ¹ .

¹ Institut J. J. Rousseau, Taconnerie, 8.

M. Pierre Bovet , prof. ord.	
<i>Psychologie et pédagogie des sentiments moraux</i> : Le devoir et le respect dans la vie de l'enfant.	2 h.
Lundi et mardi, à 17 heures.	49.
<i>Pédagogie expérimentale</i> :	
Travaux pratiques.	2 h.
Vendredi, à 16 et 17 heures.	I. R ¹ .
M. Francis De Crue , prof. ord.	
<i>Histoire moderne</i> . — La fin du XVI ^e siècle. Philippe II, Elisabeth d'Angleterre, Henri IV.	2 h.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales du moyen âge</i> . — Les vassaux et les fiefs.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie</i> . — Chartes et textes d'archives du XIII ^e au XVII ^e siècle.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire moderne et contemporaine</i> . — Auteurs du programme de licence.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire diplomatique</i> . — Traités du XVIII ^e et du XIX ^e siècle.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
M. Charles Seitz , prof. ord. (en congé partiel).	
<i>Histoire contemporaine</i> . — L'empire napoléonien : époque du déclin et de la chute.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine</i> [voir le programme de M. le professeur F. DE CRUE].	
<i>Histoire ancienne</i> [M. Léopold Gautier, D ^r ès lettres, suppléant].	
<i>Les débuts de la puissance macédonienne</i> .	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	45.
<i>Conférence</i> [M. Waldemar Deonna, prof. extr., suppléant]. — Commentaire historique, archéologique et étude au point de vue de la critique historique, de <i>Thucydide</i> , livre I.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	58.

¹ Institut J. J. Rousseau, Taconnerie, 5.

M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence</i> . — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et 17 heures.	50.
M. William E. Rappard , prof. ord. (en congé partiel).	
<i>Histoire économique</i> [Suppléant: M. Antony Babel, D ^r en sociologie.] — La seconde partie du XIX ^e siècle : les doctrines et les faits (questions choisies).	3 h.
Mardi et mercredi, à 16 h. ; jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence</i> . — Lecture et commentaire de fragments d'œuvres étudiées dans le cours. Travaux et discussions.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.
M. Waldemar Deonna , prof. extr.	
<i>Archéologie</i> . — La Grèce archaïque (suite du cours du semestre d'hiver).	3 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 17 heures.	46.
M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Arabe classique</i> .	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire</i> .	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale</i> . — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence</i> .	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

	Salle
M. Bernard Bouvier , prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	57.
M. François Bouchardy , lic. ès lettres.	
<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVIII^e siècle : Questions choisies.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	57.
M. Louis Zbinden , privat-docent.	
<i>Méthodologie du français. — 1^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 16 et à 17 heures.	E. Al ¹ .
M. Henri Mercier , lic. ès-lettres, privat-docent.	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	57.
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 17 heures.	57.
M. Albert Sechehaye , D ^r phil., privat-docent.	
<i>Stylistique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	57.
<i>Versification.</i>	2 h.
Jeudi, à 10 heures, et samedi, à 16 heures.	57.

¹ E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

M. Georges Thudichum.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique théorique et pratique.	
Les sons du français : exercices d'articulation.	
II. Exercices de lecture expressive et de diction.	
Lundi et vendredi, à 16 heures.	48.
M. Louis-J. Courtois , D ^r ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes allemands.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	44.
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes anglais.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	57.
M. Albert Roussy.	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	45.
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	28.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Isaac Benrubi , D ^r phil.	
<i>Les grands moralistes.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme. — J. De Montesquieu à Hugo.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures.	44.
M. Jules Dubois , D ^r en philosophie.	
<i>Thème grec.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	45.

M. Otto Hassler, Dr phil. <i>Langue et littérature allemandes.</i>	
1 ^o Lecture d'auteurs prescrits pour la licence: Fr. Hebbel, <i>Die Nibelungen.</i>	1 h. 49.
Mercredi, à 16 heures.	
2 ^o Cours pratique d'allemand : phonétique, lecture, compositions orales et écrites.	1 h. 47.
Mardi, à 16 heures.	
M^{lle} Pauline Long, Dr ès lettres. <i>La carrière musicale de Grétry.</i>	1 h.
Samedi, à 17 heures.	Annexe de l'Université ¹ .
M. Bronislav Petronievics, Dr phil. <i>Les théories philosophiques sur la valeur de la vie.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.
M. Edmond Privat, Dr ès lettres. <i>Histoire de la langue internationale.</i>	1 h. 47.
Mardi, à 18 heures.	
M. François-Frédéric Roget. <i>Langue et littérature anglaises.</i>	
Cours principal : Etude des auteurs prescrits pour la licence. Texte shakespearien : <i>Parts I and II</i> <i>of Henry IV.</i>	2 h. 47.
Lundi et mercredi, à 16 heures.	
Cours accessoire du précédent : Textes de Milton, Byron, Tennyson. La langue moderne et sa gram- maire.	2 h. 47.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	
M. Jules Ronjat, Dr ès lettres. <i>Grammaire descriptive du français parlé.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. 47.
M. Georges Thudichum. <i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique théorique et pratique. Les sons du français : exercices d'articulation.	
II. Exercices de lecture expressive et de diction.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.	28.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

M. Antoine Velleman, Dr phil. <i>Langue et littérature anglaises :</i>	
a) Lecture analytique d'auteurs prescrits pour la licence : <i>Ralph Waldo Emerson's Essays on « Char- acter » and on « Politics ».</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	48.
b) Cours pratique de langue anglaise : <i>History of England from the Treaty of Paris to the accession of Queen Victoria (1763-1837), with exercises in discussion.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	48.
Langue et littérature rhétoromanes. L'evangeli da San Marco, seguond la traducziun da Menni.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	30.
M. Johannès Widmer, Dr phil. <i>Grünwald, Dürer, Holbein.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
La peinture murale.	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
Histoire du paysage dans l'art moderne (du XVI^e au XX^e siècle).	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les cours auront lieu du 15 juillet au milieu du mois d'août.

Institut J. J. Rousseau.

(Ecole des Sciences de l'Éducation)

L'Institut J. J. Rousseau a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Éducation morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Éducation des petits. — Éducation physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut J. J. Rousseau admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre des certificats et des diplômes.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut J. J. Rousseau, Taconnerie, 5.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES

A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.
I. R. = Institut J. J. Rousseau.
S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Oltramare	45	Martin	47	Martin	47	François	57	Dubois	45	Oltramare	45
9 à 10	Oltramare Bohnenblust	45 57	Martin	47	Malche De Crue	I.R. 57	Deonna Bohnenblust Bouchardy (S.F.)	58 47 57	Reverdin	45	Oltramare François	45 46
10 à 11	Bohnenblust Montet	57 29	Muret Montet	B.P. 29	Muret Malche Seitz Montet	B.P. I.R. 45 29	Muret Seitz Babel Sechehaye (S.F.)	B.P. 45 46 57	Martin Borgeaud	47 49	François Borgeaud Montet	B.P. 49 29
11 à 12	Bohnenblust	45	Muret Bohnenblust	B.P. 45	Choisy De Crue Pittard	47 45 47	Muret Werner Babel Sechehaye (S.F.)	B.P. 45 47 57	Martin Choisy De Crue	47 46 45	Bally	30

I. R. = Institut Rousseau.
B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.
S. F. = Séminaire de français moderne.
L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Oltramare	46	Martin	B.P.	L ^d Gautier	45					Bally	46
15 à 16	Oltramare Bally	46 57	Reverdin Bally De Crue H. Mercier (S.F.)	47 46 45 57	Martin De Crue Benrubi	46 58 45			De Crue	45	Werner	47
16 à 17	Werner Thudichum (S.F.) Roget	45 48 47	Bally Babel Hassler	30 46 17	Werner Babel Zbinden (S.F.) Hassler Roget	45 46 E.A. 49 47	Borgeaud	50	Muret Werner Bovet Thudichum (S.F.)	46 45 I.R. 48	Bally Werner Sechebaye (S.F.)	45 47 57
17 à 18	B. Bouvier Bovet Deonna Thudichum	45 49 46 28	B. Bouvier Grandjean Bovet Deonna Courtois (S.F.) Roussy (S.F.) Velleman	47 48 49 46 44 45 30	B. Bouvier Oltramare Zbinden (S.F.) E.A.	45 B.P. E.A.	Borgeaud	50	Roget B. Bouvier Choisy Grandjean Bovet Deonna Zbinden (S.F.) Thudichum	47 45 47 48 I.R. 46 57 28	Roget H. Mercier (S.F.) Long	47 57 A.C.R.
18 à 19	B. Bouvier (S.F.) Bohnenblust Pittard	57 45 30	B. Bouvier Pittard Courtois Privat Velleman	47 30 44 17 48	B. Bouvier (S.F.) Oltramare Malche	57 B.P. 45			B. Bouvier Malche A. Mercier (S.F.) Roussy (S.F.) Courtois Velleman	47 45 57 28 44 48		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

SOCIALES

M. le Professeur Hans TOENDURY, Doyen.

Salle

M. X.
Sociologie. — Cours et conférences.

M. X.
Economie sociale. — Cours et conférences.

M. **Edgard Milhaud**, prof. ord.
Cours général d'économie politique. — La répartition
et la consommation. 4 h. 30.
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 17 et 18 h.
Conférence générale. 1 h. 57.
Jeudi, à 17 heures.
Conférence d'économie politique spéciale. 1 h. 46.
Samedi, à 16 heures.
Economie publique. — Les services industriels des
Etats et des Communes (cours et conférence). 2 h. 47.
Mercredi, à 17 et à 18 heures.

M. **William E. Rappard**, prof. ord.
Finances publiques. — Impôts indirects, Crédit public. 2 h. 17.
Mardi et mercredi, à 8 heures.

Salle

Histoire économique [Suppléant : M. **Antony Babel**,
D^r en sociologie.] — La seconde partie du
XIX^e siècle : les doctrines et les faits (ques-
tions choisies). 3 h. 46.
Mardi et mercredi, à 16 h. ; jeudi, à 10 heures.
Conférence. — Lecture et commentaire de fragments
d'œuvres étudiées dans le cours. Travaux et
discussions. 1 h. 47.
Jeudi, à 11 heures.

M. **William Rosier**, prof. ord.
Géographie politique. — La colonisation contempo-
raine. Faits et doctrines. 2 h. 46.
Mardi et mercredi, à 18 heures.
Géographie économique. — Formes diverses de la vie
économique. Leur distribution géographique.
L'exploitation agricole ; l'exploitation indus-
trielle ; géographie de la circulation. 2 h. 46.
Lundi et mercredi, à 11 heures.
Conférence de géographie. — Lectures, travaux et dis-
cussions sur des sujets traités dans les cours
de géographie politique et de géographie éco-
nomique. 1 h. 57.
Mardi, à 17 heures.

M. **Liebmann Hersch**, prof. ord.
Statistique générale. — Eléments de démographie com-
parée (nuptialité ; natalité ; mortalité ; tables de
mortalité et calcul de survie). 2 h. 30.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.
Statistique spéciale. — Les corrélations et leur calcul. 1 h. 47.
Vendredi, à 10 heures. Sémin. de statistique¹.
Conférence. — Analyses de documents et d'ouvrages
statistiques et complément des cours. 1 h. 47.
Jeudi, à 10 heures. Sémin. de statistique¹.
Travaux pratiques. — Exercices de calcul statistique
et de représentation graphique (avec le con-
cours de l'assistant).

(Jours et heures à fixer.)

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

	Salle
M. Hans Tœndury , prof. ord.	
<i>Cours général.</i> — Première partie.	4 h.
Jeudi, à 8 h.; vendredi, à 8 et 9 h.; samedi, à 8 h.	46.
<i>Conférence d'économie commerciale.</i>	
a) Questions choisies se rapportant au cours.	2 h.
Jeudi, à 9 et à 10 heures.	55.
b) Travaux de recherches aux Archives économiques.	
Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 18 heures.	
c) Exercices pratiques d'arithmétique commerciale pour étudiants n'ayant pas suivi l'Ecole de Commerce [cours donné par l'assistant].	2 h.
Lundi et mercredi, à 14 heures.	47.
M. Edouard Folliet , prof. ord.	
<i>Vérification des comptes dans les sociétés anonymes.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	46.
<i>Opérations de bourse.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	46.
<i>Les changes.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité.	1 h.
Lundi, à 8 heures.	46.
<i>Comptabilité.</i> — Cours élémentaire de comptabilité pour étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de Commerce [cours donné par l'assistant].	2 h.
Mardi et vendredi, à 14 heures.	46.
M. Pierre Tuor , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — Les assurances privées.	2 h.
Mercredi, à 15 et à 16 heures.	48.

Pour les cours de MM. les professeurs :

H. Fehr (Eléments de mathématiques supérieures). — **E. Guyénot** (Zoologie). — **R. Chodat** (Botanique). — **E. Pit-tard** (Anthropologie). — **E. Claparède** (Psychologie expérimentale). Voir *Faculté des Sciences*.

P. Oltramare (Histoire des religions). — **Ch. Bally** (Linguistique). — **Ch. Werner** (Philosophie). — **A. Malche** (Pédagogie). — **F. De Crue** (Histoire moderne; Institutions politiques et sociales; Histoire diplomatique). — **Ch. Seitz** (Histoire contemporaine; Histoire ancienne). — **Ch. Borgeaud** (Histoire nationale). Voir *Faculté des Lettres*.

A. Martin (Code civil suisse; Droit civil français). — **P. Moriaud** (Histoire du droit romain). — **E. Borel** (Droit international; Eléments du droit). — **G. Werner** (Droit public suisse). — **Ch. Borgeaud** (Droit constitutionnel comparé). Voir *Faculté de Droit*.

E. Choisy (Histoire du christianisme). Voir *Faculté de Théologie*.

L. Mégevand (Médecine légale; Accidents du travail). — **H. Cristiani** (Hygiène publique). Voir *Faculté de Médecine*.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. Antony Babel , Dr en sociologie.	
<i>Histoire économique de Genève</i> : la période épiscopale; la Réforme.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	17.
M. Jean Carl , Dr phil.	
<i>La vie sociale des guêpes, des abeilles et des fourmis.</i>	1 h.
Samedi, à 14 heures.	30.
M. Antoine Pagès.	
<i>Cours pratique d'espagnol</i> (suite du cours du semestre d'hiver).	2 h.
Lundi et vendredi, à 18 heures.	49.
<i>Cours supérieur.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	49.
M. Alfred Juvet , Dr phil.	
<i>Exercices pratiques de français</i> destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire.	1 h.
Samedi, à 15 heures.	17.

Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLAN D'ÉTUDES

I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

MENTION A (Générale).

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique².

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

2^{me} ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

3^{me} ANNÉE. — Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} ANNÉE. — Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

2^{me} ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

3^{me} ANNÉE. — Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1^{re} ANNÉE. — Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique.

2^{me} ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

3^{me} ANNÉE. — Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} ET 3^{me} ANNÉES. — Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

¹ Voir note p. 38.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE. — Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

3^{me} ANNÉE. — Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'anthropologie, à faire en première année.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.). — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

3^{me} ANNÉE. — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.).

¹ Voir note page 38.

— Droit public et administratif fédéral. — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contemporaine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique².

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite¹.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 38.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

MENTION C (Enseignement).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 38.

— Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique¹. — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des Institutions politiques de la Suisse² — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes². — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

¹ Voir note p. 38.

² Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le Professeur Edouard FOLLLET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 42).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par un examen spécial devant une commission nommée par la Faculté².

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Histoire moderne)¹. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Droit commercial.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite².

MENTION B (Economie publique).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique³. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique (cours et conférences).

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

² Voir note 1 p. 44.

³ Voir note 2 p. 38.

commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

M. Alfred Martin , prof. ord.	Salle
<i>Code civil suisse. — Successions.</i>	2 h.
Mercredi et jeudi, à 9 heures.	48.
<i>Poursuite pour dettes et faillite.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	48.
<i>Droit civil français. — Successions. Donations. Contrats de mariage. Prescription.</i>	4 h.
Mardi, à 10 h.; mercredi, à 8 h.; vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale (Institutions politiques de la Suisse).</i>	
— L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence. — Travaux de Séminaire.</i>	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
M. Paul Moriaud , prof. ord.	
<i>Histoire du droit romain. — II. Empire.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 11 heures.	49.
<i>Droit privé romain. — III. Obligations.</i>	5 h.
Lundi, à 9 et 10 h.; mardi, à 9 h.; mercredi, à 9 et 10 heures.	49.

<i>Conférence de droit romain. — Discussion d'espèces concernant l'ensemble du droit privé.</i>	1 h.	Salle
Mardi, à 10 heures.	47.	
<i>Législation civile comparée. — III. Objet et méthode.</i>	2 h.	
Lundi et mardi, à 8 heures.	48.	
<i>Conférence de législation comparée.</i>	1 h.	
Mercredi, à 14 heures.	50.	
M. le Dr Louis-J.-A. Mégevand , prof. ord.		
<i>Médecine légale.</i>	1 h.	
Lundi, à 10 heures.		Institut de médecine légale ¹ .
M. Edgard Milhaud , prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique. — La répartition et la consommation.</i>	4 h.	
Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 17 et 18 h.	30.	
<i>Conférence générale.</i>	1 h.	
Jeudi, à 17 heures.	57.	
<i>Conférence d'économie politique spéciale.</i>	1 h.	
Samedi, à 16 heures.	46.	
<i>Economie publique. — Les services industriels des Etats et des Communes (cours et conférence).</i>	2 h.	
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	47.	
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.		
<i>Droit privé romain. — IV. Successions.</i>	3 h.	
Jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	49.	
<i>Droit privé romain. — Droits réels.</i>	4 h.	
Lundi, jeudi, vendredi et samedi, à 10 heures.	44.	
<i>Conférence de droit civil suisse.</i>	2 h.	
Vendredi, de 14 h. 30 à 16 heures.	44.	
<i>Code civil allemand. — Partie générale.</i>	3 h.	
Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.	44.	

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine.

	Salle
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit public général</i> [M. G. Werner, prof. ord., suppléant].	5 h.
Judi, à 10 et 11 h.; vendredi, à 8 et 11 h.; samedi, à 11 heures.	49.
<i>Droit international public.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h.
M. Paul Logoz , prof. ord.	
<i>Droit pénal.</i> — Partie spéciale.	5 h.
Judi et vendredi, à 7 et 8 h.; samedi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence de droit pénal</i> (travaux pratiques).	1 h.
Samedi, à 11 heures.	48.
M. Pierre Tuor , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i>	2 h.
Assurances.	48.
Mercredi, à 10 et 11 heures.	
Papiers-valeurs (droit de change, titres au porteur, etc.).	2 h.
Judi, à 10 et 11 heures.	48.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	50.
M. Georges Werner , prof. ord.	
<i>Droit administratif suisse.</i> — Organisation et action administratives. Justice administrative. Etude des principales lois administratives.	3 h.
Lundi, vendredi et samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence de droit administratif.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	50.
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Impôts indirects. Crédit public.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	17.

	Salle
M. Hugo de Claparède , prof. extr.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne</i> (en particulier droit germanique et suisse). — II. Droit privé.	5 h.
Lundi, à 8 et 11 h.; mardi, mercredi et samedi, à 8 heures.	49.
<i>Conférence de droit germanique</i> (sources relatives au droit public, discussion des textes).	1 h.
Mardi, à 14 heures.	50.
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
M. Albert Caleb , Dr en droit, lic. ès sc. politiques.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 15 heures.	48.
M. Michel Grodensky , Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Théorie générale du droit.</i> — La prétention.	1 h.
Samedi, à 14 heures.	17.
<i>Encyclopédie du droit.</i> — La justice.	1 h.
Samedi, à 16 heures.	44.
<i>Economie juridique.</i> — L'économie politique et le droit.	1 h.
Samedi, à 17 heures.	17.
<i>Conférence de philosophie du droit.</i>	1 h.
Samedi, à 15 heures.	44.
M. Léopold Boissier , Dr en droit.	
<i>Les institutions politiques des Etats slaves</i> (Tchécoslovaquie, Pologne, Etat serbo-croate-slovène).	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	49.
M. Edmond Pittard , Dr en droit.	
<i>Droit aérien.</i> — La convention internationale de Paris du 13 octobre 1919.	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
M. Antoine Sottile , Dr en droit et lic. en phil.	
<i>Droit international public.</i>	
Introduction. Sujet du droit des gens. La Société des Nations, les Etats, etc.	1 h.
Judi, à 17 heures.	49.

	Salle
<i>Droit pénal international.</i> — L'extradition des nationaux.	1 h.
Jeu, à 16 heures.	49.
<i>Droit diplomatique et consulaire théorique.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Droit diplomatique et consulaire comparé.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils se préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

1^{re} ANNÉE¹. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (obligations, successions). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit romain (obligations). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale. — Législation civile comparée, 1^{re} partie.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial.

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, 2^{me} partie. — Droit public et administratif fédéral.

Semestre d'été : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. — Législation civile comparée, 3^{me} partie. — Droit public et administratif fédéral.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre les cours de la Faculté des Sciences économiques et sociales, à raison de deux heures au moins par semaine, à leur choix, en outre du *Cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (suivi en seconde année).

FACULTÉ DE DROIT

I.M.L. — Institut de médecine légale.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8							Logoz	48	Logoz	48		
8 à 9	de Claparède	49	de Claparède	49	de Claparède	49	Logoz	48	Werner	49	de Claparède	49
	Moriaud	48	Rappard	17	Rappard	17			Logoz	48	Logoz	48
			Moriaud	48	Martin	48						
9 à 10	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Meumann	49	Meumann	49	Meumann	49
	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48
10 à 11	Moriaud	49	Moriaud	47	Moriaud	49	Werner	49	Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Mégevand	I.M.L.			Tuor	48	Tuor	48				
	Werner	48	Martin	48			Meumann	44	Werner	48	Werner	48
	Meumann	44							Meumann	44	Meumann	44
11 à 12	de Claparède	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Werner	49	Werner	49	Werner	49
			Tuor	48	Tuor	48	Tuor	48	Meumann	44	Logoz	48
							Meumann	44	Meumann	44	Meumann	44

FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15			de Claparède	50	Moriaud	50			Meumann	44		
15 à 16					Boissier	49			Meumann	44	Grodensky	17
									Caleb	48	Grodensky	44
											Caleb	48
16 à 17							Borgeaud	50			Milhaud	46
							Sottile	49			Grodensky	44
17 à 18					Milhaud	47	Borgeaud	50				
							Milhaud	57			Milhaud	30
							Sottile	49			Grodensky	17
18 à 19					Milhaud	47	Milhaud	30	Milhaud	30	Milhaud	30

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Histoire de la religion d'Israël.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
M. Georges Fulliquet , prof. ord.	
<i>Histoire des dogmes (suite).</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	29.
<i>Philosophie de la religion (suite).</i>	1 h.
Mardi, 10 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie (suite).</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	29.

	Salle
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire du christianisme du IV^e au VII^e siècle (de Constantin à Grégoire le Grand).</i>	2 h.
Samedi, à 8 et à 10 heures.	28.
<i>Séminaire d'histoire ecclésiastique.</i>	1 h.
Tous les 15 jours, le mardi, de 14 à 16 heures.	29.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	28.

M. Jules Breitenstein , prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament. — Enseignement de Jésus.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Évangile de Luc.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire du Texte et du Canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	29.
<i>Lecture de Pères grecs.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	29.
<i>Séminaire du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	29.

M. Ernest Rochat , prof. ord.	
<i>La théologie protestante de langue française depuis le XIX^e siècle (suite du cours d'hiver).</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	28.

M. Louis Bard , prof. ord.	
<i>Ecclésiologie (suite du cours d'hiver).</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

	Salle
M. John Gaillard , prof. ord.	
<i>Morale sociale.</i> — Le chrétien vis-à-vis de l'Etat.	2 h.
Lundi et jeudi, à 8 heures.	28.
<i>Introduction à la morale.</i> — Les systèmes de la morale.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	29.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Jedi, à 11 heures.	28.

M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i> — L'Orient classique et la Grèce (suite du cours d'hiver).	2 h.
Lundi, à 14 et à 15 heures.	46.
<i>Patristique latine.</i> — Lecture de textes.	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Lucien Gautier , prof. hon.	
<i>La vie religieuse en Israël après l'Exil.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	28.
M. Aloys Berthoud , Dr en théol.	
<i>Le drame de la fin</i> (Eschatologie).	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	28.
M. Charles Genequand , pasteur.	
<i>Exégèse pastorale des « Actes des Apôtres ».</i>	1 h.
Lundi, à 16 heures.	28.
M. Frank Thomas , pasteur.	
<i>L'éducation religieuse de la jeunesse</i> (suite du 1 ^{er} semestre).	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	28.

Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : *a)* des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française ; *b)* des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes.

A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Le premier examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

D. BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RELIGIEUSES

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

Mention A. Langues anciennes.

B. Histoire.

C. Philosophie.



FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Gaillard	28	Fulliquet	29	Fulliquet	29	Gaillard	28	Fulliquet	29	Choisy	28
9 à 10	Breitenstein	28	Bard	28	Breitenstein	28	Choisy	28	Breitenstein	29	Breitenstein	28
	Montet	29	Montet	29	Montet	29	Breitenstein	29				
10 à 11	Rochat	28	Fulliquet	28	Rochat	28	Choisy	28	Bard	28	Choisy	28
	Montet	29	Montet	29	Montet	29			Gaillard	29	Montet	29
11 à 12	Montet	28	Montet	28	Montet	28	Gaillard	28	Bard	28	Montet	28
14 à 15	Oltramare	46	Choisy	29								
15 à 16	Oltramare	46	Breitenstein	29					Thomas	28		
			Choisy	29								
16 à 17	Genequand	28	Gautier	28					Berthoud	28		
17 à 18												
18 à 19					Breitenstein	29						

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Hector CRISTIANI, Doyen.

- M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.
Anatomie topographique de la tête, du cou et des membres. 6 h.
 Lundi, de 17 à 19 h. ; mardi, mercredi, vendredi, et samedi, à 7 heures. Aula Ec. Méd.¹
- M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.
Histologie normale. — 2^{me} partie : Systèmes, organes et appareils. Histologie topographique. 3 h.
 Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. Ec. Méd.
- Embryologie.* — 1^{re} partie : Embryologie comparée et humaine. Systèmes, organes et appareils. Embryologie topographique. 3 h.
 Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures. Ec. Méd.
- Stomatologie normale et pathologique.* — 2^{me} partie : Anatomie normale et nosologie de la cavité buccale et des dents. 2 h.
 Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.
- Laboratoire d'histologie et conférences d'histologie et d'embryologie.*
 Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 9 à 11 h., et mardi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd.
- Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.
- Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.*
 [A lieu au semestre d'hiver.]

¹ Ecole de Médecine.

- M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. extr.
Histologie et embryologie systématiques.
 [A lieu au semestre d'hiver].
Croissances typique et atypique (la genèse de quelques monstres). 4 h.
 Lundi, à 16 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.
Fonctions de relation (système musculaire, système nerveux, organes des sens). 6 h.
 Mardi, de 16 à 18 h. ; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. Méd.
- Exercices pratiques dans le laboratoire.* 6 h.
 Mardi et jeudi, de 9 heures à midi. Ec. Méd.
- Laboratoire pour recherches spéciales.*
 Tous les jours. Ec. Méd.
- M^{lle} Dr **Lina Stern**, prof. extr.
Chimie physiologique. 2 h.
 [A lieu au semestre d'hiver.]
- M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.
Anatomie pathologique spéciale. 4 h.
 Lundi, jeudi, vendredi, à 8 h. ; vendredi, à 16 h. Inst. path.¹
Cours des tumeurs. 4 h.
 Samedi, à 9 heures. Inst. path.
- Laboratoire d'histologie pathologique.* 6 h.
 Lundi, jeudi et samedi, de 14 à 16 heures. Inst. path.
- Travaux spéciaux.* — Tous les jours, de 8 heures à midi, et de 14 à 18 heures. Inst. path.
- M. le Dr **Maurice Roch**, prof. ord.
Clinique médicale. 7 h. ¹/₂
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.²
Clinique propédeutique (pour étudiants débutants).
 (Jours et heures à convenir.)

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

- Stage clinique* (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée).
Tous les jours. 2 h. Hôp. cant.
- Exercices d'auscultation.* 2 h. Hôp. cant.
Mardi, de 17 à 19 heures.
- M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.
Clinique chirurgicale. 7¹/₂ h. Hôp. Cant.
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. ¹/₂ à 12 h.
- Exercices pratiques de technique clinique chirurgicale et de seméiologie élémentaires.* 2 h. Hôp. Cant.
(Jours et heures à fixer.)
- M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.
Clinique obstétricale et gynécologique. 5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 heures. Clin. obst. et gyn.¹
- Cours d'opérations obstétricales.* 2 h. Clin. obst. et gyn.
Samedi, de 7 à 9 heures.
- De l'examen en obstétrique et en gynécologie.* 1 h. Clin. obst. et gyn.
Samedi, à 9 heures.
- Cours pratique de cystoscopie.* 1 h. Clin. obst. et gyn.
Vendredi, à 17 heures.
- Laboratoire pour recherches spéciales.*
Tous les jours.
- M. **Pierre Gautier**, prof. extr.
Clinique médicale infantile 2 h. Clin. infant.²
Mardi, à 17 h., et vendredi, à 15 heures.
- M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.
Clinique ophtalmologique et ophtalmologie. 4 h. Clin. ophtalm.³
Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures.
- Stage clinique et policlinique* pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi. Clin. ophtalm.

¹ Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

² Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

³ Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

- M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.
Clinique psychiatrique. 2 h. Asile des Aliénés¹.
Mercredi, de 14 à 16 heures.
- M. le Dr **Edouard Long**, prof. extr.
Affections organiques du système nerveux central et périphérique. 2 h. Hôp. Cant.
Mardi, à 15 heures. et samedi, à 9 heures.
- M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.
Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées. 3 h. Hôp. Cant.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.
- M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.
Matière médicale et thérapeutique (Règlement fédéral : *Pharmacologie*). — Modifications des fonctions cutanées, génito-urinaires et digestives. — Modifications du sang et de la nutrition. 4 h. Ec. Méd. Hôp. Cant.
Lundi et mardi, à 16 heures.
Vendredi, de 17 à 19 heures.
- Laboratoire pour recherches spéciales.* Ec. Méd.
Tous les jours.
- Stage de thérapeutique clinique.* Pour médecins et pour élèves dont la scolarité est terminée. Hôp. cant.
Tous les jours.
- M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. extr.
Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments. 2 h. Ec. Méd.
Samedi, de 10 heures à midi.
- M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.
Policlinique médicale. 2 h. Policlinique.
Mardi et vendredi, à 18 heures.
- Stage d'un mois pour les pratiquants.* — Tous les jours.

¹ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Médecine opératoire. 6 h.
 Lundi, mercredi et vendredi, de 17 à 19 heures. Polyclinique.
Polyclinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Polyclinique.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Polyclinique gynécologique et obstétricale. — Cours de
 polyclinique gynécologique et obstétricale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité (Salle 26).
Stage d'un mois (participants limités à 2 par mois).

M. le Dr **Amédée Pugat**, prof. ord.
Cours de polyclinique oto-rhino-laryngologique. 4 h.
 Lundi et mercredi, à 17 et 18 heures. Pol. oto-rhino-laryng.¹

M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.
Médecine légale. — Cours théorique et pratique. Ré-
 daction de rapports médicaux légaux. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale².
Déontologie médicale. — Des rapports des médecins
 entre eux. Devoirs des médecins. Secret pro-
 fessionnel. Médecins et assurances, etc. 1 h.
 Mercredi, à 14 heures. Institut de médecine légale.

Recherches spéciales.
 [S'adresser au professeur].
Cours d'autopsies.
 [A lieu pendant le semestre d'hiver.]

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Bactériologie. 2 h.
 Jeudi et samedi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie.
Hygiène. [A lieu pendant le semestre d'hiver.]

¹ Boulevard de la Cluse, 42.
² Rue de l'École-de-Médecine.

Travaux pratiques de bactériologie. (Distribution du
 matériel et Conférences, jeudi et samedi, de
 17 à 19 heures).
 Tous les jours. Inst. d'hyg. et de bactér.
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de
 bactériologie et de pathologie expérimentale.*
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.
Chirurgie infantile 1 h.
 Mercredi, à 15 heures. Ecole de Méd.

M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de méd. interne.
*Cours théorique et pratique de clinique médicale propédeu-
 tique.* 1 h. ¹/₂
 (Jour et heure à fixer.) Clin. médicale.

M. le Dr **Victor Demole**, privat-docent de psychiatrie.
Psychiatrie générale ; psychopathologie. 2 h.
 Vendredi, de 17 à 19 heures. Université.
Anatomie pathologique des maladies mentales. 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Asile des Aliénés.

M. le Dr **Charles Du Bois**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Dermatologie élémentaire. 1 h.
 Samedi, à 16 heures. Univ. Salle 17.

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Les méthodes psychothérapeutiques. 1 h.
 Samedi, à 8 heures. Clin. médicale.

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie
 et syphiligraphie.
Introduction à l'étude des maladies vénériennes. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Clin. dermat.

M^{me} Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmol.
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfraction. 1 h.
 Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.¹

M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.
Chirurgie abdominale. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. Cant.

M. le Dr **Alfred Rosselet**, priv.-doc. de physiothérapie.
Les substances radioactives. — La Curiéthérapie. 1 h.
 Samedi, à 17 heures. Clin. dermat.

M. le Dr **Charlie Saloz**, priv.-doc. de méd. interne.
Séméiologie cardiaque. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. Cant.

b) Ancien règlement.

M. le Dr **Louis Aubert**.
Gynécologie opératoire. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Maternité.

M. le Dr **Henri Audeoud**.
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.
 Samedi, à 18 heures. Polyclinique.

M. le Dr **Pierre Besse**.
Physiothérapie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)

M. le Dr **Albert Bétrix**.
Répétitoires de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
 (Jours et heures à fixer.) Maternité.

M. le Dr **Augustin Collomb**.
Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires. 2 h.
 Jeudi, de 16 à 18 heures. Clin.

¹Rue Alcide-Jentzer.

M. le Dr **Charles-Greene Cumston**.
Introduction à l'histoire de la médecine. — La médecine et les religions. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Institut. path.
Conférence sur la chirurgie d'Hippocrate. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Inst. path.

M. le Dr **René Kœnig**.
Conférence de gynécologie. 2 h.
 (Jours et heures à fixer.)

M. le Dr **Stoyan Kresteff**.
Technique oto-rhino-laryngologique. 2 h.
 (Jours et heures à fixer.) Hôp. Gourgas¹.

M. le Dr **Lévy-Du Pan**.
Répétitoire de gynécologie. 1 h.
 Jeudi, à 18 heures. Maternité.

M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.
Cours pratique de chirurgie infantile. 2 h.
 (Jours et heures à fixer.) Hôp. Gourgas.

M. le Dr **Rista Mitkovitch**.
Tuberculose. — Formes cliniques. Prophylaxie. Dispensaires antituberculeux. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Hôp. Cant.

Hygiène des intellectuels. — Santé. Sobriété. L'art de se nourrir. Fatigue. 1 h.
 Lundi, à 17 heures. Univ., salle 17.

M. le Dr **François Naville**.
Cours pratique de diagnostic des maladies du système nerveux. 1 h.
 Samedi, à 9 heures. Hôp. Cant.

M. le Dr **Charles Perrier**.
Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et cystoscopie, etc.). 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant. (Clin. chir.)

¹ Rue Gourgas, 15.

M. le Dr Théodore Reh. <i>Puériculture.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h. Policl. médic.
M. le Dr Emile Thomas. <i>Conférence de pathologie interne.</i> Samedi, à 18 heures.	1 h. Inst. pathol.
M. le Dr Charles Waegeli. <i>Séminaire d'obstétrique.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Plan des Études médicales.

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à servir de guide aux étudiants pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

A) ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} ANNÉE. — 1^{er} semestre (hiver) : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{me} semestre (été) : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral de sciences naturelles.

B) ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

2^{me} ANNÉE. — 3^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques : Dissection I.

4^{me} semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale — Physiologie (1^{re} série).

3^{me} ANNÉE. — 5^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II. — Physiologie (2^{me} série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.

6^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Polyclinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire.

4^{me} ANNÉE. — 7^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et polyclinique dermatologiques. — Polycliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

Exercices pratiques : Bactériologie. — Histologie pathologique.

5^{me} ANNÉE. — 9^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

Exercices pratiques : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du doctorat.

10^{me} semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénéréologie. — Polyclinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^{me} semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et polycliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

Présentation de la thèse.

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire*, consulter le règlement de l'Université.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Hector CRISTIANI.

M. Ernest Métral, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.

Exercices pratiques. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h.; samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. Albert Bardet, professeur à l'Institut dentaire.

Policlinique dentaire. 12 h.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 8 à 10 heures. Inst. dent.

Art dentaire théorique. — Extractions. Hygiène. 1 h.

Mardi, à 7 heures. Inst. dent.

Anomalies des mâchoires, leur traitement. — Orthodontie. 1 h.

Vendredi, à 7 heures. Inst. dent.

M. le Dr Paul Guillermin, professeur à l'Institut dentaire.

Cours théorique de prothèse chirurgicale. 1 h.

Jeudi, à 7¹/₂ heures. Inst. dent.

Clinique de prothèse. 7 h.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 h.; mardi, de 8 à 10 heures. Inst. dent.

M. François Pfæfli, professeur à l'Institut dentaire.

Couronnes et appareils à pont. 6 h.

Clinique.

Lundi et mercredi, de 17 à 19 h.; vendredi, à 17 heures. Inst. dent.

Cours théorique.

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr Auguste Eternod, prof. ord. à l'Université.

Pathologie et thérapeutique spéciales de la cavité buccale; histologie pathologique des tissus dentaires.

1 h.

Mardi, à 11 heures. Ecole de Médecine.

M. le Dr Charles Julliard, professeur à l'Institut dentaire.

Chirurgie générale. 1 h.

Samedi, à 10 heures. Inst. dent.

Bactériologie appliquée à la cavité buccale. 1 h.

Samedi, à 9 heures. Inst. dent.

M. le Dr Charles Wartmann, professeur à l'Inst. dentaire.

Pharmacologie (pour dentistes). 2 h.

Mercredi et jeudi, à 11 heures.

Oto-rhino-laryngologie. 1 h.

Consultation, présentation de malades dont l'affection est d'origine dentaire ou dont l'affection a une répercussion sur l'appareil buccodentaire.

Samedi, à 11 heures.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures; le mardi, jeudi et samedi, de 14 à 18 heures; le lundi, mercredi et vendredi, de 14 à 19 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 76).

Plan des Etudes dentaires.

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

A. — ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} ANNÉE. — 1^{er} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux invertébrés.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1^{er} semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2^{me} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux vertébrés. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : *Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.*

B. — ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2^{me} ANNÉE. — 3^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (1^{re} partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (2^{me} partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : *Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.*

C. — ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

3^{me} ANNÉE. — 5^{me} Semestre : Pathologie et Anatomie pathologiques générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale

et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

6^{me} Semestre : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

4^{me} ANNÉE. — 7^{me} Semestre : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique otorhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

8^{me} Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : *Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.*

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Georges FULLIQUET.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 11 février 1922.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

J. MUSSARD.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Bardet		Guillermin	Bardet	
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin
9 à 10	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet		Bardet Julliard
10 à 11					Bardet	Julliard
11 à 12		Eternod Ec. Méd.	Wartmann	Wartmann		Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1922 à 1924.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de Hume et son influence.*

Le prix sera décerné en juin 1923.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} Janvier 1923.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Examen critique des vues nouvelles de M. G. Ferrero sur l'histoire romaine.*

Le prix sera décerné en juin 1923.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1923.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *Des caractères de la morale grecque.*

Le prix sera décerné en juin 1924.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1924.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1923, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1923.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1922, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même

simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

L'Université décernera, en juin 1924, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. ; ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1924.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1923, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1923.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1923, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1923.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1922, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1923, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1923.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue

d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay

pour recherches sur la détermination des poids atomiques.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subside; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1922, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1923, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1923. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1923, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1923.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1923, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une œuvre de poésie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1^{er} janvier 1923 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1925, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1925.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1923, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1923.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1923, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1923.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1923, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1923.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1922, un prix de *quatre cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1923, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Etat actuel de la critique du Livre des Actes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1923.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1922, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Forme et fonctions de l'estomac et du duodenum dans l'ulcère chronique, avant et après l'opération.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1923, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

L'ostéomalacie d'origine toxique.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1923, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1924, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Péritonisation.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1924, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1922, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1923, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1923. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Au nom de l'Université :

Georges FULLIQUET, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT
le 28 Septembre 1918.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : **à 6 fr. pour les étudiants et à 8 fr. pour les auditeurs.**

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 100 francs ;

Pour le grade de licencié, 150 francs ;

Pour le grade de docteur, 300 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 300 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4^o Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présenté au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — EDGAR AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
22. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
23. — ROBERT HARVEY (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
24. — PAUL DUPROIX (1912), pour prix dans la Faculté des Lettres.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. William ROSIER, professeur à l'Université
Guillaume FATIO.
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M^{me} Emilie GAUTIER.
M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton
de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

1. — Les citoyens suisses doivent présenter un Acte d'origine. Les citoyens suisses majeurs doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire.

2. — Pour les ressortissants de pays étrangers, toute demande de permis de séjour d'une année ou de permis d'établissement doit être adressée (jusqu'à nouvel avis), à l'Office central des Etrangers, au Département fédéral de Police à Berne, et accompagnée d'un certificat d'autorisation d'admission à l'Université.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

MM. MUSSARD, Jules, Conseiller d'Etat, *président*.
SEITZ, Charles, Directeur du Collège.
CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.
MONTET, Edouard, professeur à l'Université.
OLTRAMARE, Paul, professeur à l'Université.
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.
PITTARD, Eugène, délégué du Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et de 13 h. 30 à 18 heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 20 à 22 heures, sauf le samedi.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 19 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée l'après-midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de Biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au directeur, M. le prof. R. Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, Dr ès lettres.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
Balavoine, Hippolyte, La Rivolette, Troinex.
Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
Bard, Louis, rue J.-Dalphin, 7, Carouge.
Bard, Louis, allée de la Robertsau, 24, Strasbourg.
Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.
Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.
Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
Bovet, Pierre, chemin Sautter, 14.
Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6, Carouge.
Briner, Emile, rue Bonivard, 6.
Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.
Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
Choisy, Louis-Frédéric, rue Tœpffer, 15.
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
Cristiani, Hector, Corratierie, 15.
De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
Eternod, Auguste, Ecole de Médecine.
Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
François, Alexis, route de Florissant, 8.
Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
Gautier, Lucien, Cologny.
Gautier, Pierre, rue de Candolle, 16.
Gautier, Raoul, rue Bellot, 6.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
Grandjean, Frank, boulevard des Philosophes, 18.
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.

- MM. Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.
Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.
Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.
Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Petit-Saconnex.
Long, Edouard, boulevard Helvétique, 15.
Malche, Albert, route de Frontenex, 66.
Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
Martin, Victor, Bachet de Pesay, par Carouge.
Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
Mégevand, Louis, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
Moriaud, Paul, place Claparède, 7.
Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
Pugnat, Amédée, rue Tœpffer, 11 bis.
Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
Reinhard, Max, Florissant, 72.
Reverdin, Henri, route de Chêne, 124.
Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
Roch, Maurice, route de Chêne, 62.
Rochat, Ernest, rue des Granges, 5.
Rosier, William, chemin des Crêts, Petit-Saconnex.
Sarasin, Charles, Cité, 22.
Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.
de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Couches.
Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.
M^{lle} Stern, Lina, boulevard de la Tour, 8.
MM. Tœndury, Hans, chemin de l'Escalade, 3.
Tuor, Pierre, chemin de Miremont, 4.
Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.
Weber, Jean-Amédée, rue Bellot, 11.
Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
Wenger, Paul, rue Cavour, 9.
Werner, Charles, route de Florissant, 4.
Werner, Georges, avenue Paul-Chaix.
Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.
Wuarin, Louis, La Chênaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE.

- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.
Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
Métral, Ernest, quai de l'île, 15.
Pfäffli, François, place Neuve, 2.
Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Alfimoff, Boris, avenue du Mail, 21.
Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
Babel, Antony, rue des Peupliers, 34.
Batuecas, Thomas, rue de l'Ecole-de-Médecine, 6.
Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.
Berthoud, Aloys, rue DuRoveray, 13.
Besse, Pierre, rue de Candolle, 20.
Béatrix, Albert, place du Port, 1.
Boissier, Léopold, rue de la Tertasse, 2.
Bouchardy, François, rue Jacques-Dalphin, 9 bis, Carouge.
Bourdillon, Philippe, boulevard des Tranchées, 44.
Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.
Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.
Chaix, André, route de Chêne, 18.
Cherbuliez, Emile, Florissant, 60.
Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
Cornioley, Charles, boulevard des Philosophes, 17.
Courtis, Louis-John, clos Jolimont, avenue Th. Weber.
Cramer, Alec, rue Corratier, 18.
Cramer, Marc, rue Tœpffer, 11 bis.
Cumston, Charles-Greene, rue Bellol, 3.
Demole, Victor, Asile de Bel-Air.
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
Dubois, Jules, rue des Caroubiers, 18.
Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.
Gautier, Léopold, chemin du Levant, Lausanne.
Genequand, Charles, presbytère de Versoix.
Golay, Jean, quai des Bergues, 27.
Goudet, Henry-J., quai des Eaux-Vives, 44.
M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
MM. Grodensky, Michel, le Verger, Grand-Lancy.
Hassler, Otto, ch. des Esserts, Petit-Lancy.
Hochreutiner, B.-P.-Georges, rue Saint-Victor, 10.
Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
Juvel, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
Kœnig, René, boulevard des Tranchées, 44.
Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.
Lagötala, Henri, rue de l'Ecole-de-Médecine, 13.

- M. Lévy-Du Pan, E., avenue de la Gare, 4, Lausanne.
M^{me} Long, Pauline, Le Verger, chemin Liotard.
MM. Martin-Du Pau, Charles, rue Sénebier, 20.
Mercier, Alfred, rue de Candolle, 24.
Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.
Mirkovitch, Rista, boulevard des Philosophes, 14.
Naville, François, rue Saint-Léger, 8.
Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
Piaget, Jean, place de la Taconnerie, 5.
Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.
Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
Privat, Edmond, chemin de Roches, 2.
Reb, Théodore, rue de Hollande, 10.
Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.
Revilliod, Pierre, avenue de la Forêt, 1.
Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.
M^{me} Rogovine, Eugénie, rue Verte, 5.
MM. Romilly, Théophile, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
Ronjat, Jules, chemin des Chênes, 9, Servette.
Rosselet, Alfred, rue de l'Aubépine, 1.
Rouge, Ernest, La Maisonnette, Vésenaz.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Saloz, Charlie, rue de la Pelouse, 6.
Sechey, Albert, rue de l'Université, 5.
Sottile, Antoine, rue de la Prairie, 13.
Thomas, Emile, route de Florissant, 4.
Thomas, Frank, clos Belmont, route de Chêne.
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.
Tiercy, Georges, avenue Wendt, 40.
Vellemann, Antoine, villa Riant Mont, chemin des Chalets, 13, Champel.
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
Wavre, Rolin, cours des Bastions, 16.
M^{me} Welt, Ida, quai du Mont-Blanc, 25.
MM. Widmer, Johannès, chemin de Roches, 2.
Zbinden, Louis, route de Chêne, 23.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.
M. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, rue Bergalonne, 4.

Concierges :

M. Clément, Emile, Université.

M. Hämmerli, Frédéric, Ecole de
Chimie.

M. Becchio, Pierre, Ec. de Médecine.

M^{me} Chollet, Hélène, Inst. patholog.

M^{me} Coburger, Rose, Maternité.

M. Cornamusa, Alphonse, Clinique
infantile et ophtalmologique.

M. Pianca, Joseph, Polyclinique.

M. Perey, Henri, Institut d'Hygiène.

M^{me} Margol, Julia, Inst. Dentaire.
